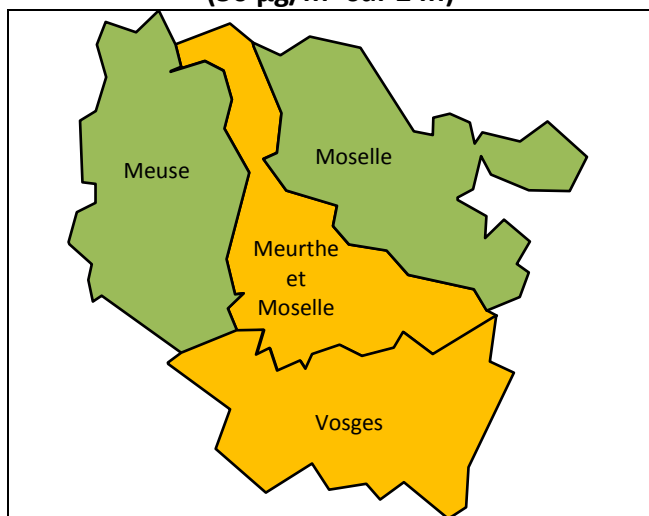


PREVISIONS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE DEPASSEMENT DE SEUIL

Dépassement prévu du seuil d'alerte sur persistance pour les particules ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 2 jours)

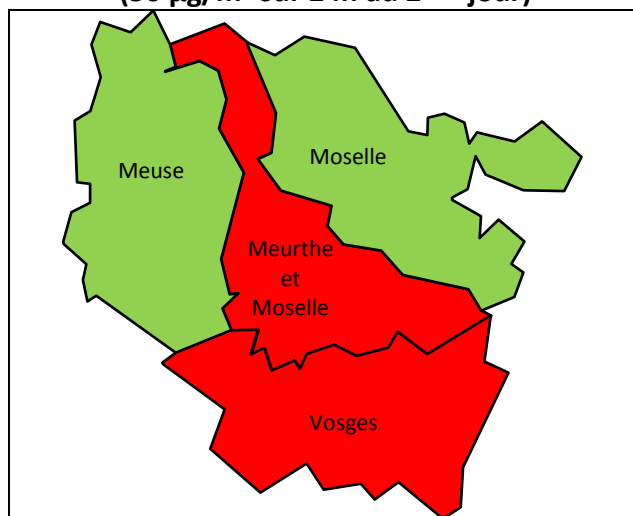
**Prévisions pour aujourd'hui
Samedi 21/01/2017**

**Supérieur au seuil de recommandation
($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)**



**Prévisions pour demain
Dimanche 22/01/2017**

**Supérieur au seuil d'alerte sur persistance
($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h au 2^{ème} jour)**



PM₁₀

Légende :



Seuil d'alerte



Seuil d'information et de recommandations



Aucun seuil

- Description du phénomène -

Selon Météo France, les conditions anticycloniques se maintiendront ces prochains jours dans une masse d'air sèche et froide, avec une inversion de température bien marquée. Selon ATMO Grand Est, les conditions météorologiques peu propices à la dispersion des polluants déjà présents, combinées à des émissions élevées, conduiront à une stagnation voire à une augmentation des niveaux de PM₁₀ sur les départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle.

**Suivi de la pollution en temps réel
et prévision actualisée**

www.air-lorraine.org

Astreinte : 06.80.84.22.53

MESSAGES SANITAIRES

<p>Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (horaires à préciser éventuellement au niveau local) • Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur • Reportez les activités qui demandent le plus d'efforts • En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la permanence sanitaire locale ▪ Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'efforts ▪ Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). • En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

<p>Résidentiel / Tertiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas utiliser des feux de cheminée en foyers ouverts, des appareils de combustion biomasse non performants et des groupes électrogènes s'ils sont utilisés en appoint ou agrément • Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage en hiver et climatisation en été) • Reporter l'utilisation de barbecue à combustible solide (bois, charbon, charbon de bois) à la fin de l'épisode de pollution • Lors de travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités locales, il est déconseillé d'utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille haie...) • Lors de travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités locales il est déconseillé d'utiliser des produits à base de solvants organiques (white spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile...)
<p>Agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est vivement recommandé de reporter les épandages organiques et minéraux azotés • Dans l'impossibilité de reporter les épandages, il est vivement recommandé de les enfouir au plus vite et de préférence dans les 4H afin de limiter les pertes d'azote vers l'atmosphère
<p>Industrie / artisanat</p>	<p>Pour toutes les entreprises, y compris artisans : réduire</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de groupes électrogènes pendant la durée de l'épisode de pollution (sous réserve du maintien des conditions de sécurité) • l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et mettre en place des mesures compensatoires (arrosage...) durant l'épisode de pollution
<p>Transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer le covoiturage • Utiliser les transports en commun • Il est conseillé de réduire la vitesse des véhicules de 20 km/h sur tous les axes dont la limitation est supérieure ou égale à 90 km/h dans le département • Limiter l'usage des véhicules diesel non équipés de filtre à particules • Les collectivités sont invitées à rendre temporairement gratuit le stationnement résidentiel • Les autorités organisatrices des transports sont invitées à pratiquer des tarifs plus attractifs pour l'usage des transports les moins polluants (vélos, véhicules électriques, transports en commun...) • Les entreprises et administrations sont invitées à réduire les déplacements automobiles non indispensables : adaptation des horaires de travail, et, lorsque cela est possible, télétravail